

**Allocution à l'occasion de la journée mondiale pour la santé sécurité au
travail**

Réception au Ministère du travail, Paris (hôtel du Chatelet)

28 avril 2015

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,

Mesdames et messieurs les Secrétaires généraux et représentants des
partenaires sociaux,

C'est avec un grand plaisir que je m'exprime devant vous ce soir à Paris, à côté
du Ministre François Rebsamen que je remercie pour son accueil, et à
l'occasion de la journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles demeurent un fléau,
malgré nos efforts, tuant chaque jour environ 6.000 personnes dans le monde.
Régulièrement l'actualité est tragiquement marquée par des accidents
industriels semant la mort et l'invalidité. Mourir du fait de son travail est la
forme la plus extrême et la plus choquante de la vulnérabilité du travailleur.
Chacun garde en mémoire le drame du Rana Plaza au Bangladesh le 24 avril
2013 – il y a tout juste deux ans – quand presque 1.200 travailleuses et
travailleurs, la plupart des jeunes femmes, ont trouvé la mort suite à
l'effondrement d'un bâtiment mal construit et mal entretenu.

Cette journée est donc aussi l'occasion de saluer, comme le fait le mouvement
syndical international chaque année le 28 avril, la mémoire de toutes les

victimes d'accidents du travail. L'ensemble du monde du travail doit redoubler d'efforts pour éviter de nouveaux Rana Plaza.

La mortalité au travail n'est pas une fatalité. Ces accidents sont la plupart du temps évitables. Des vies peuvent être sauvées. Comment ? Par la prévention. C'est la raison pour laquelle l'OIT a inscrit la question de la prévention à l'ordre du jour de cette journée mondiale.

Je souhaiterais d'abord insister sur la nécessité de faire de la prévention l'affaire de tous. L'ensemble des acteurs du monde du travail doivent s'engager. Bien sûr, il y a une responsabilité éminente des pouvoirs publics, qui détiennent le pouvoir réglementaire et la capacité de contrôle, et des employeurs, qui sont tenus de garantir des conditions de travail sûres, ne mettant pas en péril la santé et la vie des travailleurs.

Mais au-delà de la loi et de la responsabilité des employeurs, c'est une véritable culture de la prévention qu'il faut parvenir à diffuser, dont les acteurs seront non seulement l'Etat et les entreprises, mais aussi les salariés eux-mêmes, les différents niveaux du management, et bien sûr les partenaires sociaux. Il faut faire de la prévention un enjeu du dialogue social, des politiques de formation et d'éducation, une dimension structurante de l'organisation du travail, de son environnement, des processus de production et de la conception même des produits et des services.

Comment convaincre, au-delà des arguments humanistes et moraux ? De plus en plus d'études mettent en évidence le coût des accidents du travail et de la dégradation des conditions de travail. Certaines estimations l'évaluent à 4% du PIB mondial. Par ailleurs, la qualité de l'environnement de travail, la confiance et le bien être des travailleurs deviennent des facteurs de compétitivité. Il y a

donc un lien positif entre productivité et prévention. La précarité des conditions de travail ne constitue nulle part un avantage compétitif durable.

La prévention est aussi une question clef dont les partenaires sociaux doivent se saisir. L'OIT, organisation internationale tripartite, porte un message spécifique sur la prévention : celle-ci n'est pas seulement l'affaire des experts, médecins, ingénieurs ou ergonomes, mais celle de tous acteurs du dialogue social, qui doivent jouer leur rôle et assurer une bonne appropriation des enjeux de la prévention par les employeurs comme par les salariés.

La prévention de l'exposition aux substances dangereuses, le thème que les syndicats soulignent cette année-ci dans leur commémoration de ce jour, est clairement un aspect essentiel de ces efforts.

Je suis d'autant plus heureux de célébrer cette journée mondiale à Paris que la France vient de ratifier la convention 187 de l'OIT relative au cadre promotionnel de la santé et de la sécurité au travail. Il s'agit du dernier instrument dont s'est dotée l'organisation pour promouvoir la prévention à travers une stratégie incluant l'ensemble des acteurs de la prévention et les partenaires sociaux.

De ce point de vue, la France dispose d'une pratique et d'une expérience très riches, à travers l'engagement du gouvernement, des partenaires sociaux, et la réputation des opérateurs de la prévention que je salue ce soir, l'INRS, l'ANACT, la CNAM et la médecine du travail.

Permettez-moi en particulier de saluer la vitalité du dialogue dans l'entreprise, sur les conditions de santé et de sécurité, et la conclusion de l'accord national sur la qualité de vie au travail (18 juin 2013) qui fait le lien entre qualité de l'emploi, bien-être au travail et performance économique. Sa déclinaison au

niveau des entreprises, sa diffusion dans les modes de management sont riches de promesses.

Enfin, la pratique des plans nationaux santé au travail représente aussi la mise en place d'une gouvernance des politiques de prévention, associant les trois acteurs tripartites.

Ces différents développements s'inscrivent parfaitement dans l'esprit de cette convention internationale.

C'est sur la base des bonnes pratiques et des expériences des uns et des autres que nous pourrons progresser au plan international. Les enjeux sont immenses car le travail lui-même connaît aujourd'hui des transformations peut-être aussi importantes qu'au moment de la révolution industrielle et de la généralisation du salariat.

Les réalités du travail évoluent, sous l'effet de la mondialisation, de nouvelles divisions du travail et de nouvelles chaînes de valeur au plan mondial, de l'essor des nouvelles technologies et de l'internet qui accélèrent la mutation vers une économie de services.

Dans ce contexte, les politiques de prévention elles aussi doivent s'adapter, et trouver des modalités sans doute différentes de celles d'aujourd'hui. Etre en mesure de cerner ces nouvelles réalités du travail et de maîtriser les conséquences de ces transformations est un défi que nous devons relever.

Dans ce but, l'OIT a lancé une Initiative sur l'Avenir du travail dans la perspective du centenaire de l'organisation en 2019. Il s'agit de déterminer l'avenir du travail que nous voulons, à partir d'une analyse lucide du travail et de l'emploi dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, et nous espérons que vous tous, acteurs sociaux de la France, prendront pleinement partie aux

préparations et au déroulement de cette grande discussion de notre centenaire.

Mesdames, Messieurs, en vous remerciant encore une fois de m'avoir accordé cette opportunité de m'adresser à vous au nom de l'OIT, je vous remercie de votre attention.